

N° 39279

Le 10 décembre 2020

December 10, 2020

ENTRE :

BETWEEN:

G.L.

G.L.

Demandeur

Applicant

- et -

- and -

Centre intégré universitaire de santé et de
services sociaux de l'Estrie — Centre
hospitalier universitaire de Sherbrooke

Centre intégré universitaire de santé et de
services sociaux de l'Estrie — Centre
hospitalier universitaire de Sherbrooke

Intimé

Respondent

JUGEMENT

JUDGMENT

La requête en prorogation du délai de signification et de dépôt de la demande d'autorisation d'appel est rejetée. La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec (Montréal), numéro 500-09-028625-192, 2019 QCCA 2072, daté du 22 novembre 2019, est rejetée.

The motion for an extension of time to serve and file the application for leave to appeal is dismissed. The application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal of Quebec (Montréal), Number 500-09-028625-192, 2019 QCCA 2072, dated November 22, 2019, is dismissed.

J.C.C.
C.J.C.